



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Ministère chargé
 de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02



Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement
 Ce formulaire complet sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement
 Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement

Dossier complet le

Date de réception

18/07/2016

1. Intitulé du projet

KAY AN NOU

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom BOREL

Prénom

Marlène

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Collège GOURDELIANE

Norm, prénom et qualité de la personne

BOREL Marlène Principale

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

199 718 115 000 17

Forme juridique 7331 (collège)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
 dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

n° 12

Création de récifs artificiels.

4. Caractéristiques générales du projet

4.1 Nature du projet
 Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

Projet scientifique et technologique à but pédagogique.

* Restaurer un récif corallien en utilisant l'électricité pour augmenter la croissance du corail.
* Réaliser une action éducative et innovante à caractères scientifiques et technique avec des élèves de 3èmes dans le cadre du développement durable.

4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il s'agit de repopler un milieu marin en utilisant et en valorisant la capacité naturelle de colonisation d'un milieu par les coraux. Ainsi, cela consiste à immerger des structures métalliques reliées à un courant électrique de faible intensité. Ce courant d'origine solaire ne présente aucun danger d'électrocution. Ces structures seront réalisées par des élèves de 3èmes du collège Gourdeliane, après avoir réalisés en classe une démarche d'investigation scientifique et technique à une échelle réduite (en aquarium).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

* Suivi scientifique de l'accrétion minérale, puis de la colonisation de ces structures par les coraux et d'autres organismes.
* Suivi scientifique de la croissance des coraux, et du peuplement par d'autres espèces.
* Maintenance du matériel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet a reçu un avis favorable de la DAAC (délégation académique aux arts et à la culture) .

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

AOT (autorisation d'occupation temporaire de domaine public maritime de la Guadeloupe)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandes caractéristiques	Valeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ilet à Cabrit, Terre de Haut

Coordonnées géographiques Long. 15° 5' 2" N Lat. 61° 3' 94" W

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Empty text area for project details.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
 Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zone de sable - hors zone de moutillage - absence d'herbier
 - profondeur environ 5 mètre.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les

règlements applicables à

la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	—	X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications des masses d'eau souterraines ?	—	X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X	—	* 3 Structures en dômes (filaire) de 2 mètres de diamètre en fer à béton fixées sur le fond. * 1 Panneau solaire en surface < 1 m ² .
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	—	X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	—	X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	—	X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	—	—	\bar{X}
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	—	—	\bar{X}
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	—	—	\bar{X}
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	—	—	\bar{X}
Communités de voisinage	Est-il source de bruit ?	—	—	\bar{X}
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	—	—	\bar{X}
	Engendre-t-il des odeurs ?	—	—	\bar{X}
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	—	—	\bar{X}
	Engendre-t-il des vibrations ?	—	—	\bar{X}
	Est-il concerné par des vibrations ?	—	—	\bar{X}

Population		Cadre de vie / Patrimoine / Patrimoine /		Pollutions	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	—	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	—
Feu de de repérage pour signalisation de nuit.	—	—	—	—	—
Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	—	Si oui, dans quel milieu ?	—	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	—
—	—	—	—	—	—
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	—	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	—	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	—
—	—	—	—	—	—

Non, car il s'agit d'un projet pédagogique qui n'impacte pas l'environnement, mais au contraire, permet de restaurer les récifs coralliens avec une très faible intervention humaine.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

7. Auto-évaluation (facultatif)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :



Signature

Fait à Bala-Mahault

le, 28/06/2016

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

7. Engagement et signature

* (4.4.1) avis favorable de la DAAC (délégation académique aux arts et à la culture).
 * Label international d'éducation au développement durable (éco-collège).

Objet

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée : <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres ou minimum) pouvant prendre la forme de photos datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : <input checked="" type="checkbox"/>

8.1 Annexes obligatoires

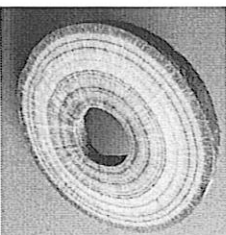
8. Annexes

Description technique de la structure (Document annexe n°1)

1- Description de l'accrétion minérale électrolytique (ressource Wikipédia) :

L'expression **accrétion minérale électrolytique** (*Electrolytic Mineral Accretion* ou *EMA* pour les anglophones) désigne toutes les méthodes utilisant dans l'eau salée un courant électrique faible pour - *via* *effet anode - cathode* favoriser l'accrétion minérale du côté de la cathode.

L'accrétion minérale (*Mineral accretion* ou *MA* ou *Seacrete* pour *Sea-concrete*, qui pourrait se traduire par « ciment marin » pour les anglophones) est un dépôt cristallisé et durable de sels minéraux inso- lubles ($CaCO_3$ principalement en eau de mer). Ce dépôt serait plus facilement colonisé que d'autres ma- tériaux, et les organismes qui y vivent y trouveraient plus facilement les sels minéraux utiles à leur crois- sance, tant que le champ électrique reste actif.



Depôt d'aragonite, qui s'est formé dans un tuyau d'eau très minéralisée.

2- Principe de l'accrétion minérale électrolytique (ressource Wikipédia) :

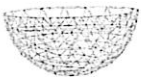
Le principe est de « hâter l'œuvre de la nature » : deux électrodes (éventuellement sub- divisées) sont utilisées, le récif étant construit autour d'une cathode qui attire vers elle les ions positifs (principalement ceux du carbonate de calcium et de l'hydroxyde de ma- gnésium ($Mg(OH)_2$) abondamment présents dans l'eau de mer). La teneur augmentée du milieu en ces ions va peu à peu aider sa structure à se recouvrir d'une croûte miné- rale. Ce substrat accueille un biofilm qui est lui-même favorable à l'ancrage et au développement d'organismes encroûtants ou fixés.

Dès le début de l'encroûtement électrolytique, la struc- ture forme un écotone qui va croître et constituer le début d'un récif colonisable par de nouveaux coraux et d'autres organismes. Selon les promoteurs de la méthode, les coraux grandissent bien plus vite sur le substrat électrochimiquement modifié par l'effet cathode.

Sur cette structure qui se consolide avec le temps, s'installent spontanément des espèces pionnières qui colonisent le substrat.

Grâce au support (ferrailage, grilles et grillages soudés ou assemblés), il est aisé de configurer ou réorienter la forme d'un récif pour l'adapter au milieu aux courants marins, à certaines espèces jugées prioritaires, à des fonctions de protection du littoral ou du patrimoine halieutique, au trafic maritime, au tourisme de découverte, à des activités scientifiques, ou à une exploita- tion halieutique raisonnée future.

3- Réalisation d'un récif artificiel utilisant l'accrétion minérale électrolytique (Aragonite):



3.1- Choix de la structure: La forme en dôme semble la plus appropriée car offrant une grande surface de calcification, une très grande stabilité mécanique et surtout un aspect visuel proche du naturel (pas d'arêtes).

3.2- Fabrication, transport, disposition, fixation et électrification des structures.

3.2.1 Fabrication.

Les trois structures seront fabriquées à partir de barres de fer à béton de diamètre 6 et 8 mm.

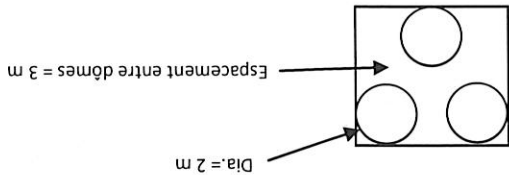
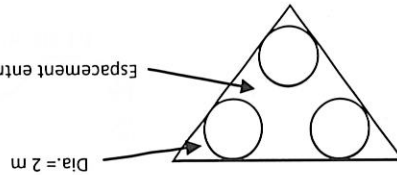
Elle seront fabriquées par les élèves à proximité du site d'implantation (ilet à Cabrit).

3.2.2 Transport.

Un fois mises à l'eau, les structures seront déplacées en bateau une à une jusqu'à la zone 1, puis immergées et maintenues par le groupe d'élèves qui a réalisé la structure. Il seront aidés de flotteurs et de cordes permettant d'ajuster la hauteur selon les besoins, puis elle seront déposées délicatement sur le fond sans abimer le site.

3.2.3 disposition.

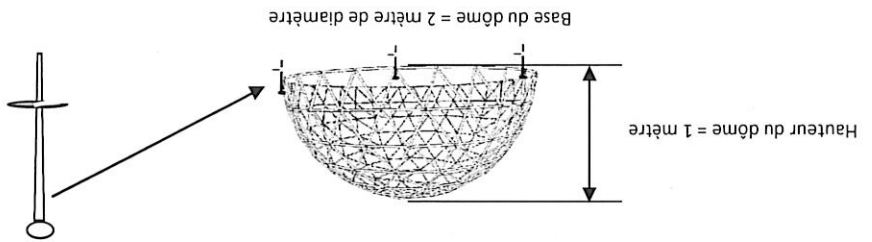
Les trois structures seront implantées en un lot de trois dômes de deux mètres de diamètre qui seront inscrits dans un triangle équilatéral ou dans un carré et espace de un mètre (3 m) les unes des autres.



3.2.4 Fixation

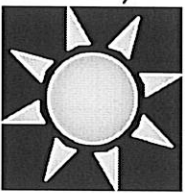
Chaque structure sera fixée au sol par 6 vis de sable métalliques. La pose et la fixation des dômes seront réalisées par un professionnel (scaphandrier).

Vis de sable disposées tout autour du dôme. Soit tous les 60°.



3.2.5 Electrification des structures.

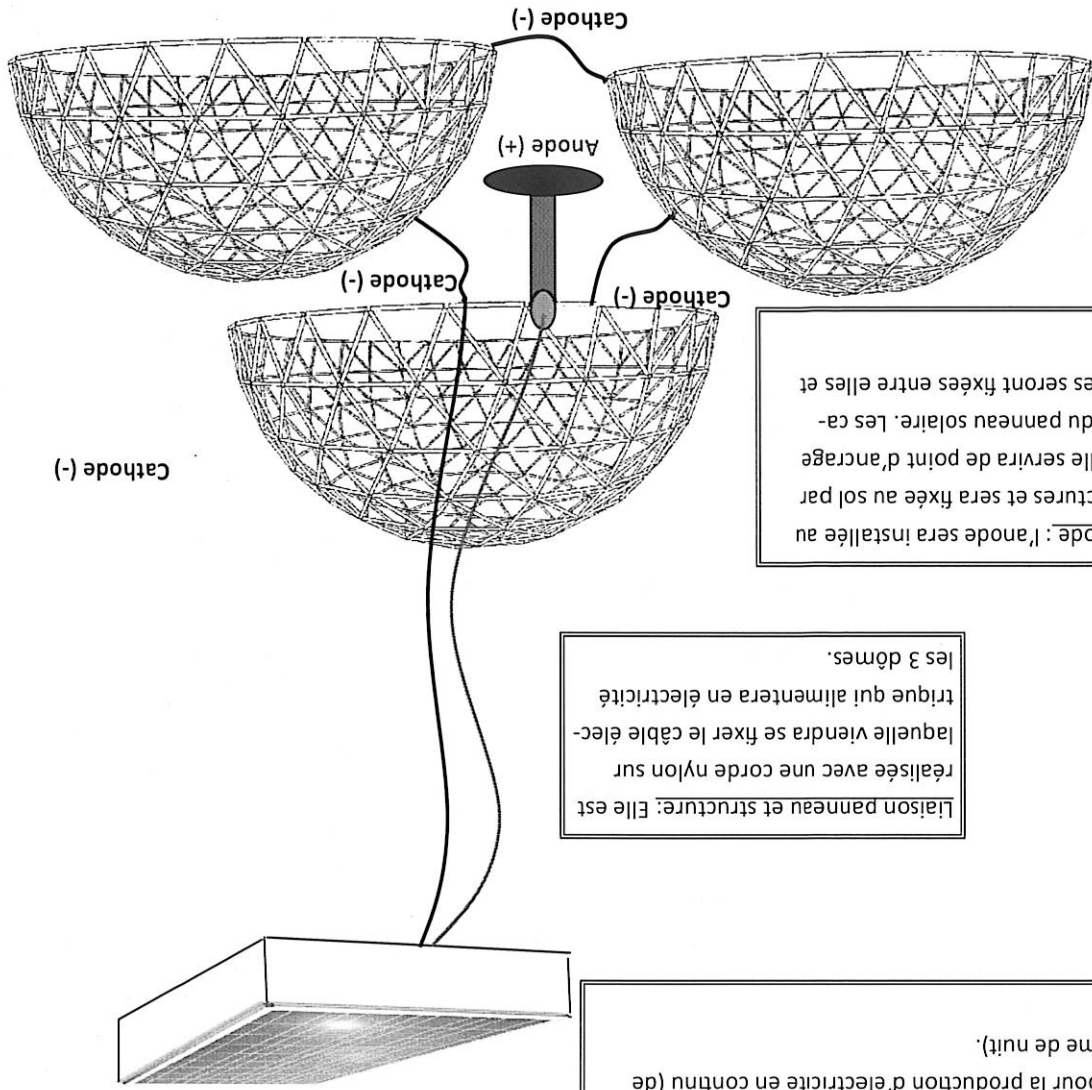
Description : Les 3 dômes seront reliés entre eux par un câble formant la cathode. L'anode sera placée au centre des 3 structures et fixée au sol par des vis de sable. Cette anode servira aussi de point d'ancrage au panneau solaire. Ce panneau sera surmonté d'un petit flash lumineux pour signaler sa présence la nuit.



Panneau solaire : La production d'électricité se fera grâce à un panneau solaire d'une surface ne dépassant pas 1 m². Le support du panneau solaire sera en forme de ra-deau donnant suffisamment de flottabilité et de volume pour pouvoir contenir le régulateur et une batterie étanche pour la production d'électricité en continu (de jour comme de nuit).

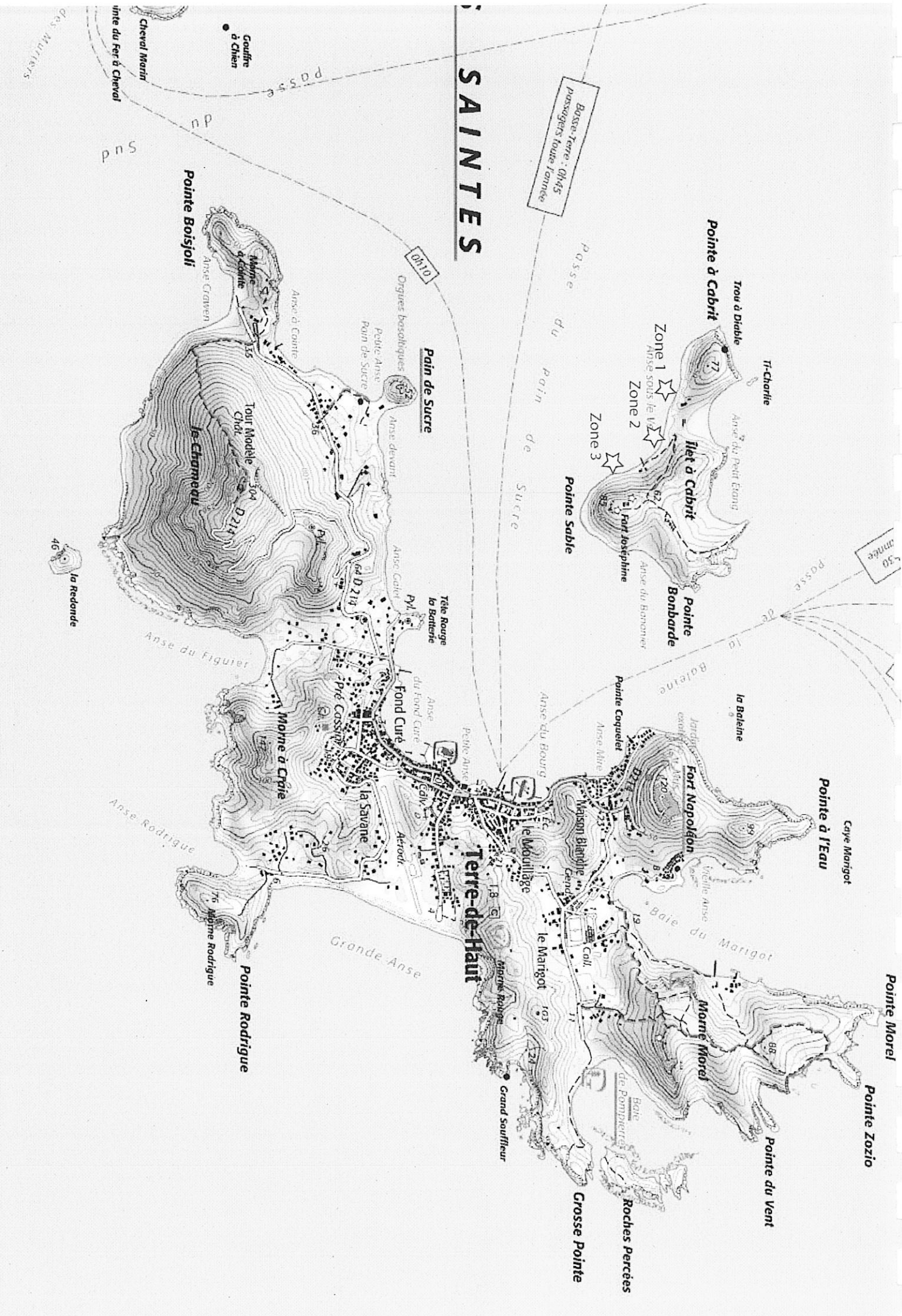
Liaison panneau et structure : Elle est réalisée avec une corde nylon sur laquelle viendra se fixer le câble électrique qui alimentera en électricité les 3 dômes.

L'anode et la cathode : l'anode sera installée au centres des 3 structures et sera fixée au sol par des vis de sable. Elle servira de point d'ancrage pour le mouillage du panneau solaire. Les cathodes des 3 dômes seront fixées entre elles et reliées au câble.





SAINTES



Pointe Morel

Pointe Zozio

Pointe de l'Eau

Caye Marigot

Pointe du Vent

Pointe Rodrigue

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe du Vent

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

Pointe Bonbarde

Pointe Rodrigue

Pointe de l'Eau

Pointe de Cabrit

tel: +590(0)690.002.917

e-mail: etudesmarines@gmail.com

Entreprise G-MER Etudes Marines, SIRET n°79369788900012

Dr Jean Roger, gérant

27/04/2016

Guadeloupe

A destination du collège de Gourdeliane, Baie-Mahault,

Proposition de sites d'implantation

Ilet Cabrit, Les Saintes, Guadeloupe

Mise en place d'un récif artificiel



1. Cadre général

Les récifs représentent des abris naturels pour toutes les espèces vivant dans le milieu marin tel que les poissons, crustacés, coraux, éponges, etc. Malheureusement, ces dernières décennies ont vu les récifs coralliens disparaître petit à petit à cause de la pollution, de la surpêche, de l'artificialisation effrénée des littoraux à l'échelle du globe, et de l'acidification des océans du fait du réchauffement climatique global. Or ces véritables réservoirs de biodiversité sont nécessaires pour la stabilité des écosystèmes, la pêche et le tourisme.

C'est le cas de la Guadeloupe où, après avoir été sujet à un événement météorologique en 2005 (blanchissement), renforcé par une pression humaine de plus en plus forte à laquelle vient s'ajouter aujourd'hui l'arrivée massive d'algues sargasses qui les étouffent, une grande part des récifs coralliens est fortement abîmée voir disparue.

Etant donné qu'aucunes mesures drastiques ne sont actuellement prises pour réduire les impacts anthropiques sur la zone littorale, et sur la mer en général, des solutions ont été proposées pour pallier au déclin des récifs coralliens. Parmi elles, la mise en place de récifs artificiels est la solution qui semble répondre le plus aux besoins. En effet, des dizaines, voir même des centaines de projets ont vu le jour de par le monde au cours des dernières décennies afin de tenter de restructurer les récifs coralliens naturels dégradés et repopuler les fonds marins.

Le projet que nous proposons pour la commune de Terre-de-Haut, Les Saintes, vise d'une part à repopuler des zones dégradées depuis trop longtemps pour être aptes à se régénérer rapidement toute seule sur un substrat meuble (sable, vase), et d'autre part à servir de support à des actions pédagogiques de sensibilisation sur la fragilité des écosystèmes marins de l'archipel guadeloupéen. De plus en plus de gens fréquentent les récifs en plongée autonome (scaphandre) ou en PMT (palmes, masque, tuba) s'en réellement connaître l'impact qu'ils exercent sur ces milieux (coups de palme, crème solaire, chasse des juvéniles, etc.).

Afin de pouvoir réaliser ce projet aux Saintes, il faut en étudier la faisabilité, notamment en testant une ou plusieurs structures à immerger aptes à recevoir des coraux et leur permettre de se développer ensuite naturellement et il faut également déterminer le ou les sites les plus adéquats.

2. Proposition de sites d'immersion

Après une étude approfondie de la bibliographie sur le sujet et des divers projets menés à travers le Monde, il semble que l'îlet Cabrit soit le lieu le plus approprié pour les raisons suivantes :

- Il offre un site protégé face aux houles et vent dominant, facilitant ainsi la mise en œuvre du projet et son maintien dans le temps ;

- C'est un site relativement peu fréquenté par rapport aux autres sites prévus initialement comme le Pain de Sucre (Terre-de-Haut) ; de plus la clientèle qui s'y rend est particulièrement intéressée par les problématiques environnementales (déplacement en kayak ou voile, snorkeling, etc.) ;
- L'îlet est un site protégé ce qui rentre dans le continuum des actions de protection terrestre. Nous nous sommes donc rendus sur site le jeudi 21 avril pour une reconnaissance des lieux. 3 sites ont été identifiés lors de la prospection sur la baie de l'îlet Cabrit (Anse sous le vent) et seraient aptes à accueillir les modules de récifs artificiels innovants.

Les paramètres de définition d'un site étaient les suivants :

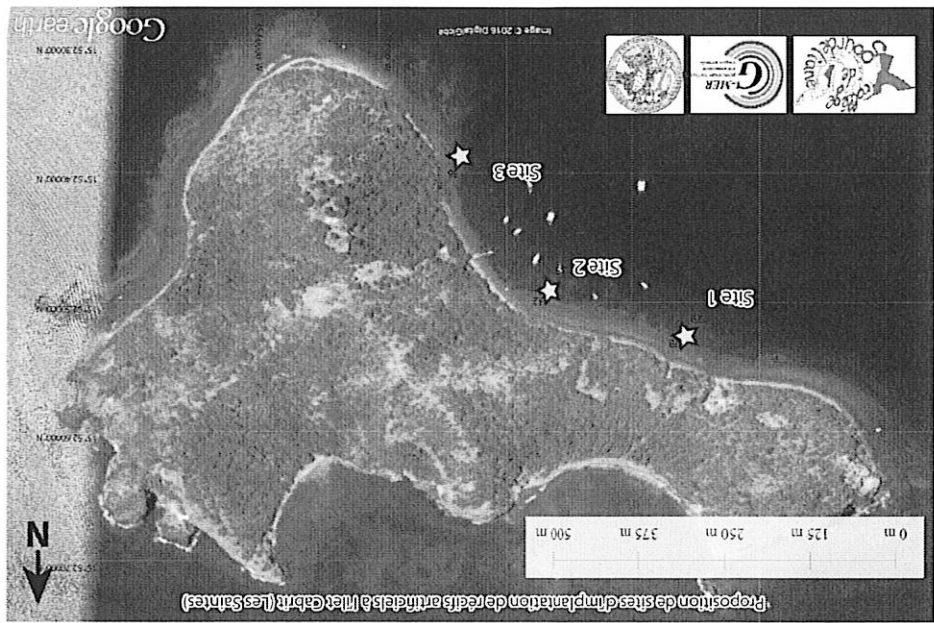
- zone non colonisée par des coraux, et où l'absence d'herbier est souhaitable : typiquement une zone de sable ou de vase ; à noter ici que la structure artificielle choisie (maximum 2 m de diamètre, de type demi-sphère) permet justement l'implantation sur ou à proximité d'herbiers ou de récifs coralliens sans aucune destruction, l'objectif étant de se soustraire à la sur-sédimentation ;
- Proximité de colonies coralliennes saines pouvant potentiellement fournir des larves qui viendraient se fixer naturellement sur les récifs artificiels ;
- Profondeur d'environ 5m pour faciliter les manipulations avec les collégiens tout en évitant la surcharge de visiteurs ;
- Hors de la zone de mouillage ;
- Hors des forts courants ;
- Pas trop loin de la plage où les collégiens établiront leur camp de base lors des manipulations.

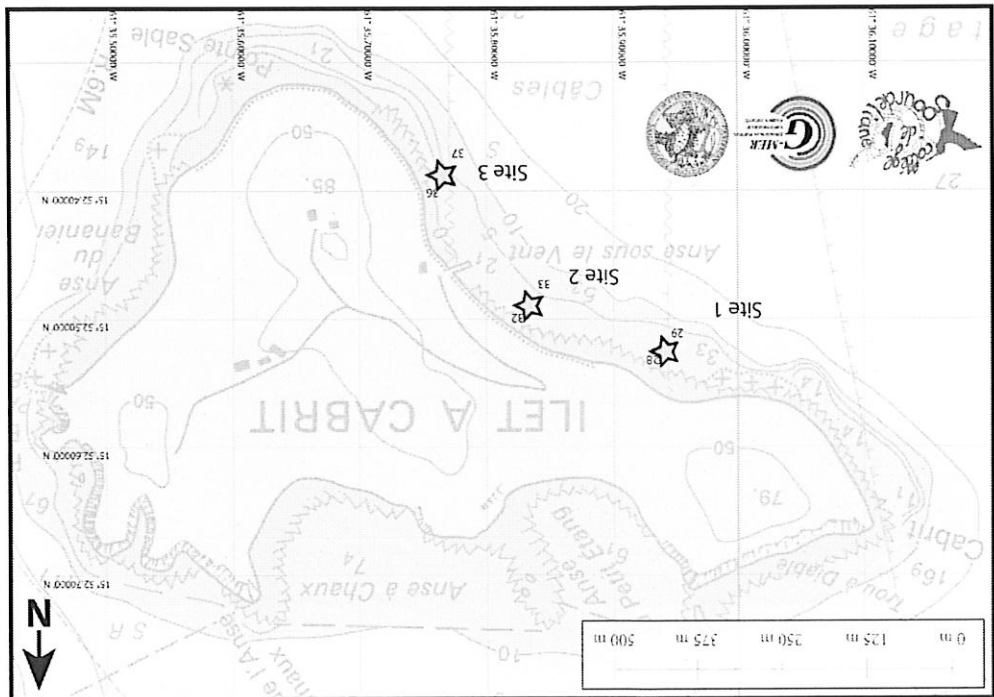
Les sites retenus répondants à ces critères sont présentés sur les figures suivantes. Leurs coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous :

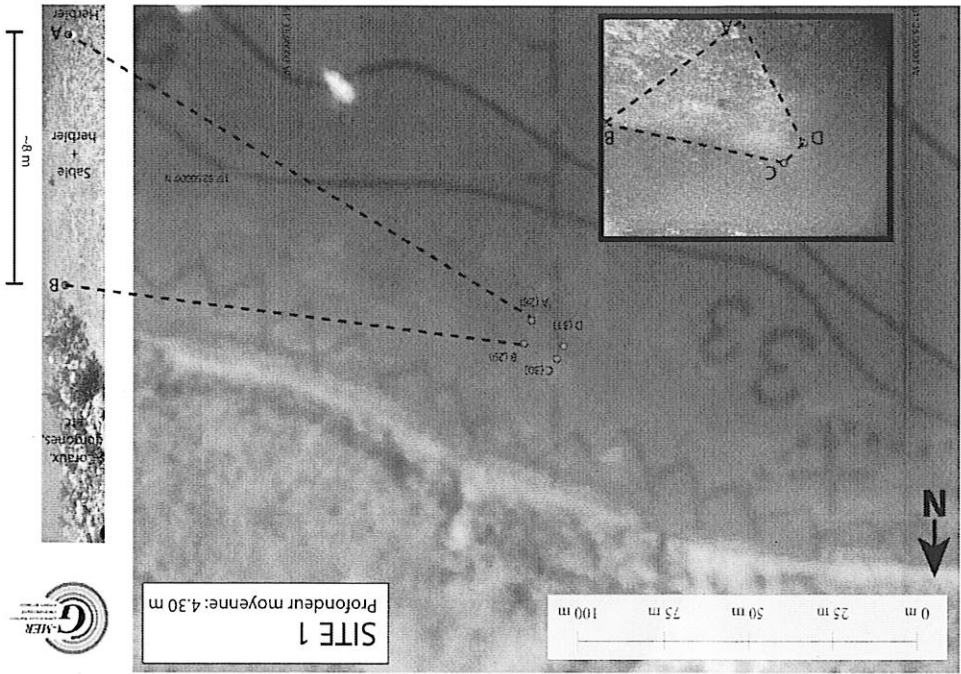
Îlet CABRIT aux SAINTES repérage du 21-04-2016

Zone	Points GPS	Coordonnées
1	28	N 15°52,523'
		W 61°35,940'
	29	N 15°52,527'
		W 61°35,939'
	30	N 15°52,529'
		W 61°35,944'
2	31	N 15°52,527'
		W 61°35,945'
	32	N 15°52,490'
		W 61°35,832'
	33	N 15°52,489'
		W 61°35,833'
3	34	N 15°52,491'
		W 61°35,835'
	35	N 15°52,492'
		W 61°35,834'
	36	N 15°52,392'
		W 61°35,765'
3	37	N 15°52,386'
		W 61°35,765'
	38	N 15°52,387'
		W 61°35,763'
	39	N 15°52,392'
		W 61°35,765'

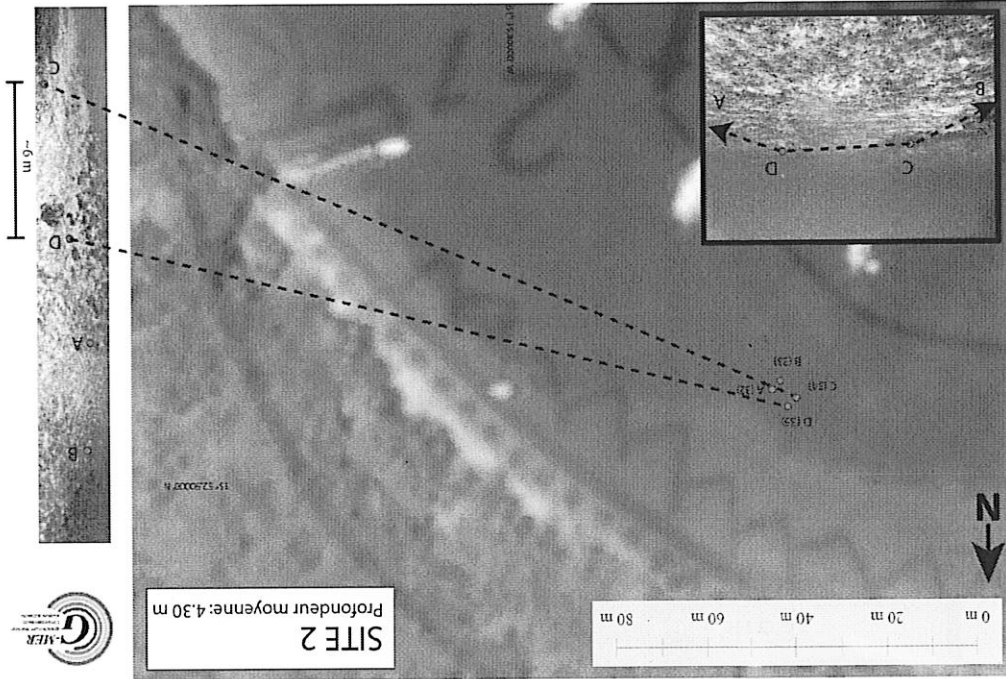
GPS Garmin système Géodésique WGS 84, Nord réel

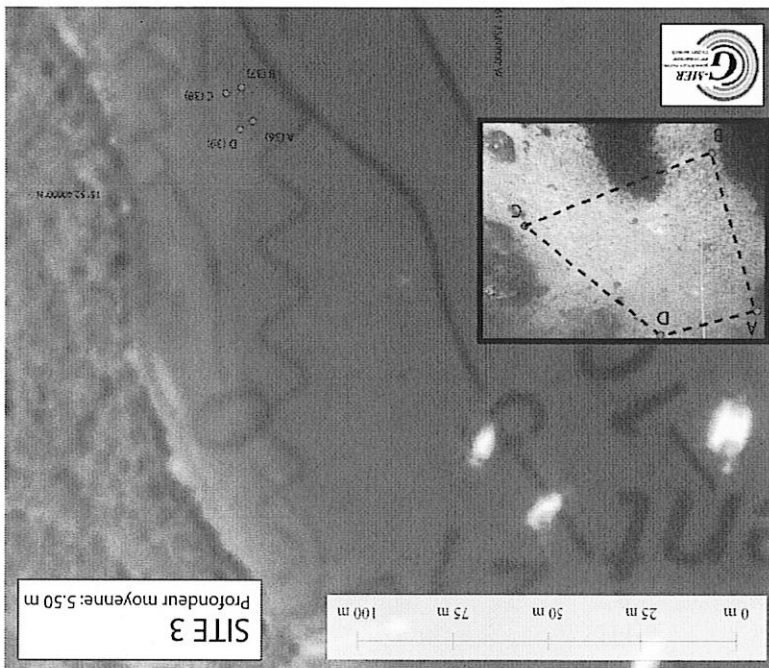






SITE 1
Profondeur moyenne: 4.30 m





**CAMPAGNE DE PROJETS
D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR L'ANNEE 2016-2017
2nd DEGRE**



NOTIFICATION

Dossier n° : 63
Etablissement : COLLEGE BAIE-MAHAULT 2
Commune : BAIE MAHAULT

Titre de projet : KAY AN NOU
Domaine : Education au développement durable
Nombre de classe(s) concernée(s) : 2
Niveau(x) : 3 4
Nombre d'élève(s) : 56
Dont ASH : 0
Coordonnateur (s) : CHAULET CAROLINE
Intervenant (s) : entreprise G-MER Etudes Marines ROGER Jean, prepassub archéologie sous marine en Guadeloupe VICENS Bernard, association caribbean lagoons ROGER Jean
Nombres d'heures d'interventions demandées : 5
Coût total prévisionnel de l'opération : 8312 €

Avis pédagogique :
Avis favorable
Observations :
L'avis pédagogique précité n'implique pas le financement de l'opération par le rectorat. Les partenaires sollicités vous feront parvenir le montant de leur participation financière et/ou matérielle.

Le recteur d'académie - Chancelier des universités – DASEN

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie
Serge GILZVOUL

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
RECTORAT

